

ABONNEMENT.

ANNUITÉ :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20 c.
Réclamés, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Novembre 1878.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

CONTRE

LE ROI D'ITALIE.

Une tentative d'assassinat vient d'être dirigée contre la personne du roi Humbert, à Naples.

Voici les dépêches de l'Agence Havas qui rendent compte de l'événement :

Florence, 17 novembre, 5 h. soir.

Le bruit court que le roi d'Italie a été l'objet d'une tentative d'assassinat, au moment où il sortait de la gare de Naples. Sa Majesté aurait été légèrement blessée au bras d'un coup de couteau. L'assassin aurait été immédiatement arrêté.

Naples, 17 novembre, 9 h. soir.

Leurs Majestés sont arrivées à 2 h. 20. Elles ont été reçues par les autorités, par de nombreuses associations et par une foule immense, au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

Dans la rue Carbonaro, pendant que plusieurs personnes présentaient des pétitions au souverain, un individu, ouvrant un couteau, s'est vivement approché du roi.

L'assassin a réussi à égratigner le roi au bras gauche et à blesser légèrement M. Cairoli à la cuisse gauche.

Sa Majesté a alors dégainé son sabre et, avec le plus grand sang-froid, en a asséné un coup sur la tête du meurtrier. Au même moment, M. Cairoli saisissait l'assassin par les cheveux. Cet individu a été immédiatement consigné au poste par un capitaine de cuirassiers.

Tout cela a eu lieu en si peu de temps que les personnages qui occupaient les voitures les plus rapprochées du carrosse où était le roi ne se sont aperçus de rien.

La reine et le prince de Naples, qui étaient dans la même voiture que le roi, ont fait preuve de beaucoup de courage.

Le passage du cortège royal s'est ensuite effectué au milieu d'ovations continuelles et unanimes.

Leurs Majestés, après leur arrivée au palais, ont été réclamées par la foule, qui était immense. Leurs Majestés ont alors paru au balcon du palais ; elles ont été de nouveau acclamées par une foule enthousiaste et émue.

L'assassin est un nommé Jean Passanante, exerçant la profession de cuisinier. Il est âgé de vingt-neuf ans et est originaire de la province de Polenza.

L'assassin a déclaré n'appartenir à aucune société secrète, mais il ne veut pas des rois, parce qu'étant pauvre il a toujours été maltraité par ses patrons.

Depuis un mois les journaux italiens nous parlent des ovations qui accueillent le roi Humbert et la reine Marguerite dans leur voyage à travers l'Italie. Leurs Majestés ont trouvé à Naples le revers de la médaille ; au milieu des acclamations, le poignard d'un assassin a failli donner la mort au roi.

Les régicides et les assassinats politiques sont fréquents cette année. Les attentats ont commencé en Russie, non pas sur les membres de la famille impériale, mais sur les chefs de la police. Après sont venues les tentatives contre l'empereur Guillaume, contre le roi Alphonse ; en voici une nouvelle contre le roi Humbert. On dirait que le crime

est contagieux ou qu'un vaste complot menace en chaque pays les jours des souverains.

Le cuisinier Jean Passanante qui vient d'attenter à la vie du roi Humbert, n'appartient, dit-on, à aucune société secrète, « mais il ne voulait pas des rois parce qu'il était pauvre » ! Il peut bien n'être pas affilié à une secte ; on ne saurait nier qu'il partage les doctrines de tous les révolutionnaires cosmopolites.

Les ministres italiens et le roi Humbert tout le premier feront bien de méditer sérieusement sur ce crime. Les politiques annexionistes de 1860 et de 1870 ont jadis glorifié l'assassinat politique ; le crime vient d'être commis dans la ville même où ils ont essayé de justifier Agésilas Milano. Jean Passanante vient de faire ce qu'il a vu jadis approuver par les hommes d'Etat qui accomplissaient la révolution italienne.

Sous le règne de Victor-Emmanuel, des ministres cyniques ont laissé acclamer comme des martyrs les Milano et les Tognetti, et bien d'autres. Le poignard est aujourd'hui retourné contre son héritier. Les mêmes hommes verront-ils enfin les conséquences logiques des doctrines qu'ils ont eu la faiblesse, dans l'intérêt du moment, et pour servir leurs desseins, de laisser ouvertement prêcher ?

Le Président de la République a adressé dimanche soir le télégramme suivant à S. M. le roi d'Italie :

« Paris, 17 novembre.

» A Sa Majesté le roi d'Italie.

» Je m'empresse d'exprimer à Votre Majesté mes plus vives et mes plus sincères félicitations d'avoir échappé à l'horrible attentat commis sur sa personne.

» Signé : Maréchal DE MAC-MAHON. »

De son côté, le ministre des affaires étrangères adressait dimanche soir, à l'ambassadeur de France à Rome le télégramme suivant :

« Le Président de la République a adressé directement et personnellement ses félicitations au roi Humbert, à l'occasion de l'attentat auquel Sa Majesté vient si heureusement d'échapper.

» Veuillez, de votre côté, faire parvenir jusqu'au roi d'Italie l'expression de la profonde satisfaction et des respectueuses sympathies du gouvernement français tout entier. Félicitez en mon nom le président du conseil qui a couru un grand danger et qui a fait preuve d'un rare sang-froid.

» Signé : WASHINGTON. »

Chronique générale.

On affirme qu'un ministre aurait demandé que des poursuites fussent intentées contre l'imprimeur du manifeste des droites pour publication d'un écrit politique excitant à la haine des citoyens les uns contre les autres.

On annonce que M. Krantz, fatigué, et surtout découragé, songerait à rentrer dans la vie privée et à donner même sa démission de sénateur.

Les internationalistes allemands expulsés de Milan sont venus se réfugier en France.

Divers députés viennent de demander que les souscriptions organisées dans plusieurs départements, pour la réélection de M. Paul de Cassagnac, soient interdites, comme manifestation de parti.

Les sénateurs républicains se sont réunis chez M. Calmon, afin de s'entendre sur les termes d'un manifeste aux électeurs sénatoriaux pour répondre à celui des conservateurs.

Après une longue discussion, il a été décidé que trois membres du comité seraient chargés de la rédaction du texte qu'on aura tout le temps de corriger en réunion plénière, car ce manifeste ne sera publié qu'après le vote du budget. Les républicains rappelleront toutes les lois qu'ils ont faites en faveur du commerce et de l'industrie ; ils affirmeront leur respect pour la religion, donnant pour preuve les augmentations inscrites au budget des cultes ; en ce qui concerne la magistrature, ils signaleront la commission instituée pour étudier les réformes judiciaires ; enfin, au sujet de l'armée, ils essaieront de démontrer que la République est de tous les gouvernements celui qui a témoigné le plus de sollicitude pour nos soldats ; exemple : la loi sur les pensions de retraite des officiers et sous-officiers, et la loi augmentant leur solde.

Il est inexact que le gouvernement veuille renvoyer, après les élections sénatoriales, les élections des députés invalidés.

Le cabinet est dans l'intention, dit-on, de convoquer très-prochainement les collèges électoraux qui ont un député à élire par suite d'invalidation.

Plusieurs délégués sénatoriaux, dans un département dont les opinions politiques sont loin d'abonder dans l'idée républicaine, ont manifesté le dessein de se retirer pour cesser d'être en butte aux tracasseries dont ils commencent à être l'objet.

On annonce l'arrivée à Paris du général de Geslin, de lord Cunyaghham et du prince Henri de Reuss, ancien secrétaire de l'ambassade de Prusse à Paris sous l'Empire.

MM. de Montalivet, André et Gresley ont reçu la promesse d'être les premiers élus, après le 5 janvier.

On assure, dit *Paris-Journal*, que des préfets ont reçu, par dépêche télégraphique, l'ordre d'empêcher, autant que possible, de laisser répandre le manifeste des droites sénatoriales dans leurs départements.

C'est ainsi que le gouvernement républicain entend et pratique la liberté électorale.

On prétend dans certains cercles que le

projet de la mise en accusation du cabinet du 16 Mai revient sur l'eau.

On nous affirme que le maréchal de Mac-Mahon a déclaré à M. de Marcère, lequel essayait de lui démontrer que « le mouvement de l'opinion entraînerait fatalement la mise en accusation des hommes du 16 Mai, » qu'il donnerait sa démission dès l'ouverture de ce procès.

Nous donnons, bien entendu sous réserves, cette nouvelle que certains précédents semblent démentir, mais qui n'a cependant, en soi, rien d'anormal.

Une entrevue assez longue, et surtout très-animée, aurait eu lieu à la suite de l'entretien de M. le Président de la République et de M. de Marcère, entre M. Gambetta et plusieurs membres du cabinet, parmi lesquels ne figurait point M. Dufaure.

D'après la *Patrie*, M. Gambetta, après le 5 janvier, sortirait décidément du rôle ambigu qu'il joue dans la politique actuelle pour accepter d'être premier ministre.

On recrute dans ce moment un personnel d'agents électoraux pour aller travailler républicainement l'arrondissement de Condom. On attend le mot d'ordre de Paris pour lancer la bande sur les électeurs.

Les *Tablettes d'un Spectateur* croient savoir, de source certaine, que M. Léon Say n'a cédé sur la question des dégrèvements que parce qu'il a reçu de M. Gambetta la promesse que celui-ci ne s'opposerait plus à la conversion de la rente.

L'*Ordre*, de son côté, appelle l'attention sur cette même nouvelle. D'après ses renseignements, la conversion de la Rente 5 0/0 française se ferait dans le courant de février 1879.

Nous sommes désireux de savoir, dit l'*Ordre*, si un démenti quelconque va nous être donné. Le *Journal des Débats* a la parole.

Le dernier conseil des ministres, tenu sous la présidence du Maréchal, s'est fort occupé de l'élection de M. de Mun et un peu de celle de M. de Fourtou.

Dimanche a eu lieu, dans l'arrondissement du Blanc (Indre), l'élection d'un député, en remplacement de M. Laurier, décédé.

M. Benazet, conservateur, a été élu par 7,340 voix. M. Defombelle, républicain, en a obtenu 5,643.

Une dépêche de Montpellier nous annonce qu'un triste accident est arrivé au collège de Bagnols. Trois élèves ont été surpris par un éboulement de rocher, et sont morts. Un quatrième est grièvement blessé.

Il vient d'être adressé de Suisse à Paris à plusieurs membres de la presse parisienne, sous enveloppe cachetée, le premier numéro

d'une petite feuille immonde qui a pour titre : *Le Rochefort*. Nous n'en conseillons pas la lecture aux honnêtes gens.

On écrit de Sidney :

« Avec le concours des tribus indigènes alliées, les troupes françaises ont remporté un grand succès contre les insurgés de la Nouvelle-Calédonie. »

Etranger.

Le comte Andrassy n'aurait pas accepté, assure-t-on, les motifs allégués par le comte Schouvaloff pour justifier la prolongation de l'occupation russe dans les provinces turques.

Le ministre autrichien aurait déclaré que cette prolongation était une violation manifeste du traité de Berlin et que l'évacuation ne devait pas être subordonnée à la signature d'un traité de paix définitif.

Madrid, 17 novembre.

Le roi paraît très-disposé à commander la peine de Moncasi.

Constantinople, 17 novembre.

Deux emprunts se préparent simultanément ici et à Saint-Petersbourg.

Il est question de la cession de la flotte turque à l'Angleterre.

ALLEMAGNE. — Le *Times* compte que 402 associations, 22 journaux et 88 livres ou brochures ont été jusqu'ici interdits en Allemagne par la loi sur le socialisme.

C'est en Bavière que, relativement, les mesures sont le plus modérées.

— Les négociations entre le Vatican et Berlin ont été reprises avec des chances de succès. Le Pape aurait, paraît-il, manifesté des sentiments conciliants.

ITALIE. — Le journal *l'Italie* donne sur Léon XIII, d'après une personne qui a vu le Pape ces jours-ci, les détails suivants :

« Léon XIII jouit actuellement d'une excellente santé; cependant il se fatigue: il travaille avec une ardeur infatigable et passe plusieurs heures du jour à son bureau.

» Le Pape travaille aussi le soir quelquefois jusqu'à une heure fort avancée de la nuit. Il voit tout et veut s'informer de tout. Le travail qui l'occupe le plus en ce moment, c'est le remaniement dans le personnel de la nonciature. Comme il fait les choses très-consciencieusement, qu'il ne laisse rien au hasard, cette besogne est longue et pénible.

» Le cardinal Nina ne peut pas l'aider dans ce travail, parce qu'il n'est pas au courant des choses de la nonciature. Le cardinal Nina, on le sait, n'a jamais été nonce. Ce qui l'embarrasse surtout, c'est son ignorance de la langue française. Non-seulement il ne la parle pas, mais il la lit avec une certaine difficulté. Souvent il est obligé d'avoir recours à M^r Cretoni, substitut-secrétaire d'Etat, pour se faire expliquer des passages qu'il ne comprend pas. Son prédécesseur, au contraire, parlait le français très-correctement.

» Les représentants des puissances étrangères sont obligés de parler italien avec le cardinal Nina, et beaucoup parmi eux ne sont pas en état de le faire, ce qui rend les rapports assez difficiles. »

Chronique militaire.

LE NOUVEAU RÈGLEMENT SUR L'APPEL DES RÉSERVES.

Nul n'est censé ignorer la loi. Tout homme appartenant à la réserve de l'armée active doit savoir qu'il peut être appelé à certains exercices dans le régiment voisin où il est incorporé. Plus d'appel individuel par le moyen de la gendarmerie; c'est par voie d'affiche que la convocation se fait.

Mais les causes de dispenses ont été modifiées. Plusieurs ont disparu: ainsi, les gardiens de la paix de la ville de Paris, les anciens soutiens de famille non confirmés pour l'année dans cette position, les candidats à une sous-lieutenance de réserve en instance

de nomination, tous les jeunes gens de ces catégories sont tenus d'obéir à l'appel des réserves.

Au contraire, sont dispensés de répondre à l'appel, en vertu du règlement nouveau, les hommes ayant quitté le service depuis moins d'une année, éventualité se présentant en fin de rengagement de deux et trois années; les députés et conseillers généraux en session; les réservistes affectés aux Compagnies de chemin de fer, du génie et employés sur les réseaux des voies ferrées au moment de la convocation.

Quant aux inscrits résidant à l'étranger ou aux colonies, ils ne sont dispensés que sur leur demande; ceux fixés en Allemagne sont dispensés de toute convocation.

Des délégations sont données aux commandants des corps d'armée pour tout ce qui concerne la délivrance des sursis suspensifs jusqu'au 1^{er} mars de l'année suivante, des autorisations de devancer la convocation d'une année ou d'accomplir la période d'exercices dans un autre corps que celui d'affectation; pour ces deux dernières surtout, il leur est recommandé d'être fort réservés, et de ne donner suite aux demandes de cette nature qu'en présence d'intérêts sérieux et engagés.

En cas de mobilisation, les hommes qui déclarent n'être pas en état de marcher sont visités aussitôt après leur arrivée au corps.

Ceux des appelés qui, malgré toutes les recommandations, auront rejoint leurs corps dans un état à ne pouvoir tirer aucun profit de la période d'instruction, n'en seront pas moins retenus et employés d'une façon quelconque, comme plantons, secrétaires, aides de cuisine, etc., quand même un congé de réforme, qu'ils auraient dû solliciter plus tôt, leur serait accordé sur place.

Non-seulement les réservistes rappelés rentrent en solde de leur classe et de leur grade, mais ceux qui étaient pourvus, à leur envoi en congé, d'emplois spéciaux, et qui forment avec les gradés, sur les tableaux d'effectif, la catégorie des hommes du cadre, tels que tambours, clairons, trompettes, sapeurs, etc., doivent être exercés dans leurs fonctions spéciales et recevoir la solde affectée à ces fonctions.

Le nouveau règlement, dit encore le *Bulletin de la Réunion des Officiers*, la nouvelle instruction résume une série de recommandations à faire aux réservistes convoqués, relativement aux devoirs particuliers à leurs positions pendant qu'ils sont éloignés de l'armée, tout en figurant encore sur ses contrôles; ces recommandations sont surtout relatives aux questions de domicile et de résidence, à la distinction qu'il leur importe de faire entre l'emploi de la feuille spéciale et de l'ordre de route de leur livret, suivant qu'elles sont convoqués pour une période d'exercices et en cas de mobilisation; elles comprennent l'invitation de rejoindre leur corps, les cheveux tenus courts et la barbe à l'ordonnance, d'apporter des effets de linge et chaussure sur production desquels une indemnité leur est immédiatement payée, de ne point se mettre en route pour rejoindre en cas de maladie, et surtout de ne point attendre les époques de convocation pour faire constater un état de santé pouvant entraîner la réforme, les chefs dont ils relèvent hors le temps des appels, brigadiers de gendarmerie du domicile et commandants du bureau de recrutement subdivisionnaire se trouvant toujours, d'ailleurs, à leur portée pour les renseigner sur tout ce qui a trait au service militaire.

Si, pendant la période, le degré d'instruction de quelques réservistes a paru suffisant pour mériter une mention spéciale, les chefs de corps pourront faire établir en leur faveur des mémoires de propositions pour les grades de caporaux, de brigadiers ou de sous-officiers, s'ils sont déjà gradés; les états de candidature sont ensuite centralisés par les commandants en chef dont relèvent les corps d'affectation, afin de pouvoir éventuellement servir à faire des nominations.

A l'expiration de la période, qui comprend le jour de l'arrivée et celui du départ, il n'est laissé d'effets militaires qu'à ceux des réservistes qui en étaient porteurs à leur arrivée, et il est procédé, pour le paiement de l'indemnité et les détails du renvoi dans leurs foyers, de la même façon que pour les libérations annuelles et anticipées de chaque contingent ordinaire.

Les mesures d'ordre pour éviter l'encombrement et le trouble aux abords des gares de chemin de fer sont les mêmes que pour

l'appel et le renvoi des classes; c'est aux corps à s'entendre avec les agents des compagnies, soit pour obtenir des trains spéciaux, s'il y a lieu, soit pour assurer ces départs avec les ressources du service journalier de l'exploitation.

La réduction du tarif est acquise de droit aux partants sur la présentation du livret, dont la feuille spéciale a été complétée par l'indication du lieu de retour, certifiée par le chef de corps.

Les demandes de changement de domicile ou de résidence, pendant le séjour des réservistes dans les corps, ne doivent point être accueillies, ou tout au moins fort exceptionnellement, toute facilité leur étant donnée pendant le reste de l'année pour accomplir sur place, en leur domicile ou résidence habituelle, les formalités que comportent ces différents déplacements.

Toutes ces recommandations doivent entrer fortement dans l'esprit public. Si jamais la guerre venait à éclater, si la mobilisation était un jour ordonnée, il faudrait que chacun connût son devoir et regagnât sa place sans tâtonner le moins du monde, ni perdre un instant.

Nous croyons savoir que le général Clinchant, chargé par le ministre de la guerre de faire une enquête sur les incidents de l'Ecole militaire de La Flèche, a reçu des instructions, dans le cas où des désordres se reproduiraient, pour licencier l'Ecole. Les mutins seraient versés dans les régiments.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Ecole de cavalerie de Saumur.

LISTE des Lieutenants de cavalerie arrivés à Saumur pour suivre les cours de l'Ecole en 1878-1879.

Cuirassiers. — MM. de Pontevès, du 4^e régiment; de Lescure, du 7^e; Bestel, du 12^e.

Dragons. — MM. de la Rochère, du 7^e régiment; de Grailly, du 8^e; de Cassagnac, du 9^e; Desprez, du 11^e; d'Hérouville, du 13^e; Dérognat, du 15^e; de Ferlic, du 16^e; Haury, du 17^e; Fleuret, du 18^e; Minot, du 26^e.

Chasseurs. — MM. de Bellaing, du 1^{er} régiment; de Saint-Maur, du 2^e; des Vastines, du 7^e; Cabany, du 13^e; Escot, du 16^e; Brenne, du 17^e; Fourcade, du 20^e.

Hussards. — MM. de Brésson, du 2^e régiment; de Bourgogne, du 3^e; de Lochner, du 6^e; Hibert, du 7^e; Charlery, du 9^e; de Vassal (Henri), du 10^e.

Chasseurs d'Afrique. — M. de Vassal (Gérard), du 1^{er} régiment.

Spahis. — M. Savournin, du 2^e régiment.

LISTE des Officiers et Sous-Officiers d'artillerie et des trains qui vont également suivre, pendant un an, les cours de la même Ecole.

OFFICIERS.

Artillerie. — MM. Picart, du 1^{er} régiment; Imbert de Balorre, id.; Renard, du 2^e; Belleville, du 4^e; Aclouque, du 6^e; Jouhanneau, du 7^e; Isidore, du 8^e; Merle, du 9^e; Soleille, du 13^e; Fayolle, du 16^e; Briot, du 17^e; Peragallo, du 18^e; Monteux, du 19^e; Berthier, du 20^e; Potel, du 21^e; Gossart, id.; Ducros, du 22^e; Lambrecht, id.; Chalmeton, du 24^e; Méry, du 27^e; Duqueyroux, du 28^e; Dehollain, du 29^e; Nessler, du 30^e; Tourné, du 34^e; Daru, du 35^e; Mazoyer-Lagrange, du 36^e; Milleret, du 38^e.

Pontonniers. — M. Pourquié, du 2^e régiment.

Marine. — M. Chauvel.
Trains d'artillerie. — MM. Renard, de la 2^e brigade; George, de la 13^e; Donchez, de la 15^e.

Train des équipages. — Wedeux, du 1^{er} escadron; Rey, du 3^e; Vinçon, du 5^e; Gibat, du 12^e; Loth, du 14^e.

SOUS-OFFICIERS.

Artillerie. — MM. Ramaget, du 5^e régiment; Dubois, du 6^e; Baud, du 9^e; Gouère, du 10^e; Labiche, du 13^e; Martin dit Dupray, du 22^e; Madru, du 23^e; Puel de Peyrelade, du 24^e; Dupont, du 25^e; Millardet, du 27^e; Louvet, du 29^e; Massontier, du 31^e; Mongeot, du 32^e; Bach, du 33^e; Martron, du 34^e; Peigné, du 35^e; Bonjean, du 36^e; de

Luzy de Pélissac, du 37^e; Chorot de Boisverd, du 38^e.

Marine. — M. Courtès.
Train d'artillerie. — MM. Rigaud, de la 1^{re} brigade; Masson, de la 5^e; Tilly, de la 10^e; Toulemonde, de la 12^e.

Train des équipages. — Dupetit, du 3^e escadron; Sallebert, du 5^e; Lapluis, du 8^e; Claude, du 11^e; Didier, du 12^e; Lafourcade, du 13^e; Lagardère, du 17^e; Nayrolles, id.; Gelly, du 19^e.

M. Delorme, lieutenant-colonel du 3^e régiment de dragons, est nommé colonel du 16^e de chasseurs.

M. Duvivier, chef d'escadron au 4^e régiment de cuirassiers, est nommé lieutenant-colonel du 3^e de dragons.

M. Martin de Boulancy, chef d'escadron au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique, est nommé lieutenant-colonel du 4^e de dragons.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

C'est jeudi prochain qu'aura lieu le spectacle-concert de M^{lle} Anna de Belocca, la célèbre cantatrice des Italiens.

Chacun se rappelle encore le retentissement que firent ses débuts à la salle Ventadour et les éloges que la presse parisienne lui adressa. Depuis, le talent et la réputation de cette artiste n'ont fait que grandir. Qu'elle se fasse entendre à *Covent Garden* ou à *Saint-Petersbourg*, les amateurs de la belle et grande musique la proclament comme pouvant seule occuper la place laissée vacante par l'Alboni.

Aux concerts donnés au Trocadéro par la troupe russe dirigée par Nicolas Rubinstein, M^{lle} de Belocca a été l'héroïne des fêtes; désignée d'avance par sa nationalité (M^{lle} de Belocca est Russe), elle a été fêtée par des transports de véritable enthousiasme, non-seulement par ses compatriotes, mais par les dilettantes de tous les pays.

M^{lle} Anna de Belocca, qui a déjà commencé sa tournée en province, vient d'être accueillie dans plusieurs grandes villes avec le même enthousiasme. Ses succès sont partout de véritables triomphes. Il ne pourra en être autrement à Saumur.

Chouzé. — Dans la commune de Chouzé-sur-Loire, un incendie, dont la cause est jusqu'à présent inconnue, a éclaté dans la nuit du 15 au 16: une maison d'habitation appartenant au sieur Réfif, Urbain, propriétaire en cette commune, a été la proie des flammes.

Craon. — Un grand incendie a éclaté à Craon (Mayenne), mercredi soir, vers onze heures et demie, dans la fabrique de chandelles de M. Tremblais; en moins d'un quart d'heure, le feu avait envahi tous les ateliers qui furent complètement détruits. La maison de M. Gendry, tanneur, a été brûlée en partie, ainsi que celle de M. Hunault, de l'hôtel de l'Écu.

Les pertes, qu'on estime à 450,000 fr., sont couvertes par des assurances.

On ignore la cause de ce sinistre.

POITIERS.

Un épouvantable accident est arrivé samedi dernier, vers trois heures du soir, rue Mexico, et a vivement ému les habitants de ce quartier.

La jeune Eugénie Blanchard, âgée de 28 mois, dont le père est employé à la préfecture, s'amusait avec sa petite sœur, âgée de 4 ans, pendant que M^{me} Blanchard était allée au marché.

Il vint malheureusement à l'idée de l'aînée des deux enfants d'allumer une chandelle. Elle s'approcha trop près de sa petite sœur, dont les vêtements prirent feu aussitôt; en quelques minutes, le corps de la pauvre petite fille ne fut plus qu'un charbon.

Lorsqu'on arriva dans la chambre où avait eu lieu cet affreux accident, on trouva la pauvre enfant la tête passée à travers les barreaux de la chaise sur laquelle elle était assise, et quand on la retira toute la peau de son corps s'enleva, les pieds seuls n'étaient pas atteints.

Elle a vécu encore trois heures. On juge de la douleur de la pauvre mère, à son retour, en apercevant le cadavre inanimé de sa fille. C'est un spectacle déchirant que la plume se refuse à décrire.

(Journal de la Vienne.)

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 17 novembre 1878.

Versements de 112 déposants (21 nouveaux), 13,901 fr. 83 c. Remboursements, 6,591 fr. 94 c.

LE MÉDECIN A LA MAISON.

On lit dans le Journal de la Vienne :

De l'obésité. — Nous ignorons si, dans l'antique Grèce, les médecins avaient aussi l'habitude de donner aux gros habitants de cette contrée des conseils d'hygiène. S'il y en avait, ils ne devaient pas être plus fréquemment consultés sur l'art de maigrir que ne le sont les hygiénistes contemporains. Pour nous, il ne se passe guère de semaine où nous ne nous pose cette question : « Que faire pour ne pas peser deux cents livres ? » Nous avons beaucoup répondu que nous avons déjà traité cette question même : « Est-ce qu'on s'en souvient ? nous dit-on ; recommencez, cela en vaut bien la peine. »

« Va donc pour l'obésité ! Aussi bien il y a toujours de nouveaux conseils à donner à ce sujet, et puis, nous nous compatissons sincèrement aux ennuis et aux souffrances que doivent éprouver les personnes obèses ; que de plaisirs leur sont refusés ! à combien d'occupations ne peuvent-elles plus s'adonner ! Voyez-les marcher : leurs jambes forment un V renversé ; les bras, écartés, sont projetés en arrière ; le ventre, pareil à un aérostat qui se balance de droite et de gauche, ne permet même plus au malheureux qui le porte de juger par lui-même si son bottier le chausse toujours bien.

La respiration, chez les obèses, est sonore, bruyante, difficile ; ils ne peuvent ni marcher, ni surtout monter, et sont obligés de s'asseoir à chaque instant et de tenir les cuisses écartées pour loger leur volumineux abdomen. A peine sont-ils assis qu'ils sont pris d'une somnolence accompagnée souvent de formidables ronflements. Comme Parade, dans une pièce du Vaudeville, ils peuvent dire : « Je dors bien, je mange bien, mais j'ai des somnolences ! »

Lorsque l'obésité est excessive, elle peut devenir funeste par les désordres de toute espèce qu'elle entraîne avec elle : la sensibilité générale peut devenir obtuse ; il survient des tintements d'oreille et même de la surdité ; le cœur, comprimé par la graisse, fonctionne moins activement, d'où il résulte que la circulation et la respiration sont sérieusement entravées ; le cerveau et le poumon sont incommodés par suite de la dilatation du cœur.

Et pour les dames, quel désespoir que d'engraisser ! Tant que l'embonpoint ne dépasse pas les limites permises, il est le bienvenu, et on a raison de l'appeler ainsi : en bon point. C'est lui qui donne au visage une plénitude modérée ; à la peau, de la souplesse, de la fraîcheur et de l'éclat ; au teint, un tendre coloris ; aux traits, de la grâce et du charme ; à toutes les formes, des contours artistement arrondis et de mollesse sinuosités.

Mais, dès que les bornes sont dépassées et que les vêtements deviennent de plus en plus étroits, il est grand temps d'arrêter ce débordement de charmes.

Comment atteindre ce but ?

Ah ! voilà ! comment ?

Mon Dieu ! ce n'est pas si difficile qu'on le croit habituellement, à moins d'être affecté de polyurie héréditaire. Nous avons connu plusieurs personnes obèses qui sont parvenues à maigrir, sans avoir recours à des moyens pernicieux pour la santé, le vinaigre par exemple, si dangereux pour l'estomac et cependant si employé par les jeunes filles.

Mais, nous dira-t-on, où finit l'embonpoint et où commence l'obésité ? Nous avouons franchement ne pas connaître de règle absolue à cet égard ; cependant, le physicien Quételet s'est occupé de cette question et a dressé le tableau suivant, en se basant sur le rapport du poids à la taille :

Une personne haute de :

1 m. 50 doit peser	52 kil.
1 55	54
1 60	60
1 65	64
1 70	67
1 75	73
1 80	79
1 85	83
1 90	88

Mais ces rapports sont approximatifs, et tout le monde dira avec nous qu'il n'y a que les intéressés à pouvoir apprécier le plus ou moins d'obésité dont ils sont atteints : telle personne, aux formes exubérantes, persistera à se croire aussi svelte, aussi élancée que la plus diaphane des nymphes de l'Albane ; elle se vêtira en conséquence, faisant tout

cracher : soie, lacets, boutons, etc. ; se serrant, s'emprisonnant dans des corsages trop étroits, ou se fourrant les pieds dans des chaussures microscopiques, quitte à voir son visage prendre la teinte d'une pivoine, ou ses pieds meurtris et transformés en potager.

Telle autre, au contraire, d'une maigreur squelettique, serait furieuse si l'on ne convenait pas avec elle que toutes les odalisques de l'Orient ne sont que des harengs à côté d'elle.

Ce n'est pas à ces personnes que s'adressent nos conseils ; elles ont assez de philosophie pour se trouver bien, laissons-les dans cette douce quiétude. Mais vous, malheureux, qui souffrez de l'accroissement ridicule de vos formes et qui demandez à tout prix de maigrir, écoutez et surtout pratiquez ce court et simple conseil : jeûnez ! Oui, il faut jeûner ; ne mangez jamais à votre appétit ; habituez-vous peu à peu à ne manger que les deux tiers de ce que vous mangez d'habitude, et, nous vous le disons en vérité, vous maigrirez. Ah dame ! c'est dur, très-dur même, nous l'avouons sincèrement : il est si bon, lorsque l'on a tout ce qu'il faut pour cela, de bien manger et de boire quelques verres de bon vin ; les plaisirs de la table sont pour le plus grand nombre un des bonheurs et l'une des dernières consolations de la vie, pourvu qu'on soit nanti d'un bon estomac.

Mais, que voulez-vous ? Il faut maigrir ! Tous les gens obèses ont été ou sont toujours de gros mangeurs. Nous en avons connus qui, pour ne plus engraisser, prenaient la résolution de jeûner le plus possible ; ils priaient les personnes qui les entouraient de veiller sur eux et de les empêcher d'absorber autant d'aliments ; au bout d'un certain temps, loin de maigrir, ils avaient, au contraire, augmenté de volume ; mais ils nous avouaient qu'ils se fourraient des gâteaux dans leur poche pour les manger en cachette ; impossible à eux de surmonter la faim.

On nous dira peut-être que les moines et les capucins, qui ne vivent que d'amour, de Dieu et d'eau fraîche, engraisaient aussi bien et même davantage que le commun des mortels. C'est vrai ! mais pourquoi les révérends pères boivent-ils autant d'eau ? Aussi défendrons-nous aux personnes obèses d'absorber de l'eau en excès : rien n'engraisse autant que ce liquide ; il en est de même de l'alcool et surtout de la bière.

On proscriera soigneusement les graisses, le beurre, l'huile, le gras de viande, le lait, les pâtes alimentaires (macaroni, vermicelle, tapioca) ; les farineux (pommes de terre, pois, fèves, haricots) ; le chocolat, les pâtisseries et surtout le sucre ; pas de bonbons, de fruits sucrés tels que poires, pêches, abricots, melons et betteraves.

En revanche, on fera usage de fruits acides : oranges, groseilles, cerises aigres, pommes, etc. ; l'alimentation devra consister en pain fait avec de la farine de second choix, en viandes rôties ou grillées (pas de ragoûts), poissons et légumes frais herbacés (salades, oseille, tomates). On s'abstiendra de boissons gazeuses et de champagnes.

Un conseil que nous suivrions difficilement, mais qu'il faut néanmoins indiquer, puisque notre devoir est de tout dire, est de renoncer au plaisir de boire de vieux vins, qui ne contiennent pas assez de tartre.

Hélas ! oui, il faut dire adieu à ces vieux amis et se contenter désormais des jeunes ; mais, par exemple, vous pouvez boire ces derniers à l'état de pureté, sans y mêler une goutte d'eau.

« Cela nous fait une belle jambe, nous direz-vous ; et le café, nous l'interdisez-vous aussi ? » Quant à celui-là, lors même qu'il faudrait s'en abstenir, nous n'aurions pas la cruauté de le dire, tellement ce serait un sacrifice au-dessus des forces humaines pour ceux qui en ont l'habitude ; mais non, rassurez-vous, il ne fait pas plus engraisser que le thé, et vous pouvez en boire à votre aise.

Ne dormez jamais plus de six heures ; habituez-vous à marcher chaque jour le plus que vous pourrez, surtout le matin à jeun ; faites de l'escrime. Tous les deux ou trois jours, en vous éveillant, buvez un verre d'eau de Birminstorf ou de Saldchütz ; en mangeant, mêlez à votre vin une petite quantité d'eau de Vichy. Faites usage, de temps en temps, d'azotate de potasse et de crème de tartre soluble ; enfin, buvez deux fois par jour une cuillerée à bouche d'une solution d'iode de potassium.

Si vous êtes riche, allez passer une saison à Brides en Savoie ; là on vous fera faire des repas d'anachorète, on vous fera suer par tous les pores, on vous frotera, on vous massera, on vous donnera même la discipline ; mais, en sortant de là, vous n'aurez plus rien à envier aux habitants de la contrée ; vous pourrez, si le cœur vous en dit, passer comme eux par le tuyau d'une cheminée !

Surtout, ne mangez pas. Observez le précepte de

l'école de Salerne : « Doux exercice et modeste repas. » Serrez-vous le ventre, s'il le faut ; et, à ce propos, écoutez ce que dit un vieil auteur : « Un pantalon serré et soutenu par des bandes élastiques, dont le sommet de l'épaule serait le point d'appui, conviendrait aux femmes d'une constitution trop délicate, qui marchent à peine et dont les charmes perdent leur élasticité ou sont disposées à se charger d'un embonpoint incompatible avec l'élégance et la beauté. » D^r ZÈDE.

Faits divers.

On écrit de La Guerche, le 12 novembre, au Journal de Rennes :

« Ce matin, comme d'habitude, M. le curé de La Guerche s'est rendu à son confessionnal vers six heures et demie. En confessant la première personne, il a jeté un cri. Cette personne lui a demandé ce qu'il avait. Voyant qu'il ne répondait pas, elle s'est empressée d'aller prévenir un des vicaires, qui est accouru. On a transporté le vénéré pasteur hors de son confessionnal, mais il était mort.

« Toute la population de La Guerche est vivement émue de cette perte si imprévue, car notre bon curé était aimé de tous. »

Deux ou trois capsules de goudron de Guyot, prises au moment des repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et guérir la phthisie déjà bien déclarée : dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Pour être bien certain d'avoir les véritables capsules de goudron de Guyot, exiger sur l'étiquette du flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies.

Dernières Nouvelles.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

La séance d'hier lundi s'est ouverte par la validation de trois députés, bien entendu, républicains.

Ensuite M. de Fourtou monte à la tribune. Il déclare qu'il vient défendre à la fois le député de Ribérac et le ministre du 16 Mai. En ce qui concerne son élection, il répond d'abord par ses 6,000 voix de majorité. Quant à son œuvre de ministre, il en revendique hautement toute la responsabilité. Il révèle les procédés honteux de la commission d'enquête qui a refusé de l'entendre, ne voulant écouter que des témoins tirés sur le volet. Parlant de ses actes, commeministre, il relève fièrement les mensonges de ses adversaires, en prouvant qu'il n'est jamais sorti de la légalité, et il met la majorité au défi de justifier sa mise en accusation.

La charmante nouvelle de M^{lle} MARTHE LACHÈSE, la Pupille de Salomon (un volume de 365 pages), dont la publication vient d'avoir lieu dans l'Echo Saumurois, est en vente, au prix de 3 fr., chez M. DEZÉ, libraire, rue Saint-Jean, et chez M. MILON, libraire, rue d'Orléans.

Théâtre de Saumur.

DIRECTION DE M. CHAVANNES.

JEUDI 21 novembre 1878,

Par extraordinaire

GRAND CONCERT-SPECTACLE

DONNÉ PAR

M^{lle} An nade Belocca

Prima dona du Théâtre-Italien de Paris et du Théâtre-Royal-Italien (Covent-Garden) de Londres.

Première représentation de

LE LUTHIER DE CRÉMONE

Comédie en 1 acte, en vers, du Théâtre-Français, de François Coppée.

DISTRIBUTION. — Taddeo Ferrari, maître luthier, MM. Servat ; Philippo, son élève, Monin ; Sandro, id., Astruc ; Giannina, M^{lle} Belisson.

INTERMÈDE (1^{re} partie).

1^{er} Air de LA FAVORITE (O mio Fernando). — Donizetti.

2^e Air de PSYCHÉ (O toi qu'on dit la plus belle !) — A. Thomas.

Chantés par M^{lle} ANNA DE BELOCCA.

Le piano sera tenu par M. H. LELONG.

LIVRE III, CHAPITRE I^{er}

Comédie en 1 acte, en prose, du second Théâtre-Français, par MM. E. Pierron et H. Auger.

DISTRIBUTION. — Octave Dubourg, MM. Monin ; Edmond de Mailly, Astruc ; Lucile, sa femme, M^{lle} Belisson.

INTERMÈDE (2^e partie).

3^e Air de DON JUAN (Batti, batti, bel Mazetto). — Mozart.

4^e a. ALLELUIA D'AMOUR. — Faure.

b. VALSE. — Ricci.

Chantés par M^{lle} ANNA DE BELOCCA.

Ordre du spectacle : 1^{er} Livre III ; 2^e Intermède (1^{re} partie) ; 3^e le Luthier de Crémone ; 4^e Intermède (2^e partie).

Prix des places pour cette représentation :

Loges de balcon, Fauteuils d'orchestre, 4 fr. 50 ; Parquet, 1^{res} Loges et Baignoires, 3 fr. ; Loge de MM. les Officiers, 3 fr. ; Parquet militaire, 2 fr. ; Parterre, 2 fr. ; Parterre militaire 1 fr. — Les autres places au prix ordinaire.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castellstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N^o 9,180 : M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N^o 65,311.

Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N^o 45,270.

PHTHISIE. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 56 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 56 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAUD ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière ; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet ; BRETAULT-DÉLAGRÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge ; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur ; EMILE RICHARD, épicer, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

E. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 NOVEMBRE 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3/4 % amortissable	70 75	19		Crédit Foncier colonial, 300 fr.	370			Canal de Suez	725		3 75
4 1/2 %	79 10	03		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	782 50	2 50		Canal Mobilier esp.	777 50	2 50	
5 %	100 50	05		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	665			Société autrichienne	430		3 75
Obligations du Trésor, t. payé	112 50		15	Crédit Mobilier	465		1 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1867	505			Crédit Foncier d'Autriche	590			Orléans	363 30		
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	513		1	Charentes, 500 fr. t. p.	672 40	5		Paris-Lyon-Méditerranée	359		
1865, 4 1/2 %	528	3		Paris-Lyon-Méditerranée	1072 50	3 75		Est	350 50		
1869, 3 %	408			Nord	843	5		Nord	364 50		
1871, 3 %	400			Orléans	1381 33	2 60		Ouest	357		
1875, 4 %	508			Ouest	1157 50	2 40		Midi	357		
1876, 4 %	508		50	Orléans	743 50	6 25		Charentes	39		
Banque de France	3141 25		8 75	Compagnie parisienne du Gaz	1205			C ^{ie} Canaux agricoles	276 25		
Comptoir d'escompte	733		3 50	C. gén. Transatlantique	470		7 50	Canal de Suez	555		
Crédit agricole, 200 f. p.	460										

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 13 mai).**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

2 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).	
9 — 1 — — — — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — — — — soir, omnibus.	
4 — 10 — — — — — express.	
7 — 15 — — — — — omnibus.	
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — — — — — omnibus.	
9 — 40 — — — — — express.	
12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 54 — — — — — omnibus.	
10 — 28 — — — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
45^e ANNÉE (1877).

Prix du volume broché 7 fr. »
cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1877. — Le volume 1877 (45^e année), mis en vente le 5 décembre 1877.
LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES À LA FIN DE CHAQUE MOIS.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris 7 fr. »
Départements 8 50
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE; QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE DES trente premières années du Magasin pittoresque.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du Magasin pittoresque; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. POITEVIN, 2 vol.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. FERDINAND DENIS et VICTOR CHAUVIN, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8^e.
Prix, pour Paris, broché 15 fr.
cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le Magasin pittoresque sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. DEZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n^o 1, à Saumur.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE FLEURANCE.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur le 18 novembre 1878, le sieur Fleurance, ex-pharmacien, demeurant à Vibiers (Maine-et-Loire), ci-devant et actuellement sans domicile ni résidence connus en France ni à l'étranger, a été déclaré en état de faillite ouverte, provisoirement à ce jour.

M. de Neuville a été nommé juge-commissaire, et M. Proust, Ludovic, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire.

Le greffier,
L. BONNEAU.
(601)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le dimanche 1^{er} décembre 1878, à midi,

En l'étude de M^e AUBOYER,

D'UN JARDIN

Situé à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine,

Ayant son entrée par un porche commun, entre les maisons n^o 34 et n^o 36, contenant environ 16 ares.

Mise à prix : 2.500 fr.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON, de construction récente, au centre de la ville de Saumur, ayant nombreux appartements et vastes magasins, propre à toute espèce d'industrie et de commerce en gros.

S'adresser audit notaire. (541)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE PORTION DE MAISON

Située rue Saint-Jean, n^o 34.

S'adresser à M^{me} LAMBERT, qui l'occupe. (590)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1879,

UN BUREAU A TABAC

Situé rue de la Mairie.

S'adresser à M^{me} veuve DELBÉ, rue de Fenet, n^o 93. (591)

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.

ADJUDICATION

DE FOURNITURES

D'OBJETS DE CONSOMMATION

A faire audit Hospice général pendant l'année 1879.

Le vendredi 6 décembre 1878, à midi, il sera procédé, par la Commission administrative de l'Hospice général de Saumur, au siège de l'administration, rue des Boires, à l'adjudication des fournitures à faire audit Hospice général, depuis le 1^{er} janvier 1879 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants :

- 1^{re} SECTION. Viande ;
- 2^e id. Beurre, œufs ;
- 3^e id. Sel, sucre, savon, riz, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfin, farine de graine de lin ;
- 4^e id. Huile de colza, chandelles, bougies ;
- 5^e id. Bois de sapin ;
- 6^e id. Charbon de terre en roche, de la provenance de Gardiff et de Merthyr (Angleterre).

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat de l'Hospice général jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées; elles porteront cette suscription : *Soumission pour la fourniture à faire à l'Hospice général de Saumur, des articles compris dans la section n^o . . .* Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centimes. Des prix fermes pourront être indiqués pour les 1^{re}, 2^e, 5^e et 6^e sections.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notoirement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat-Economat de l'Hospice général, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, de midi à cinq heures. (561)

A VENDRE

PETIT PONEY, âgé de six ans, avec VOITURE à quatre roues et HARNAIS. S'adresser au bureau du journal.

MAISON ABEL PILON
Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur
LIBRAIRE-ÉDITEUR

CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE

Dictionnaire de P. Larousse avec SUPPLÉMENT qui vient de paraître. 16 volumes brochés.	600
Dictionnaire de Littré et Supplément. Édition Hachette. 5 volumes brochés.	412
Dictionnaire d'Histoire naturelle, par d'ORIGNY. Nouvelle édition. 28 volumes de texte et 3 volumes contenant 340 planches soigneusement coloriées à la main.	480
Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de WURTZ. 5 volumes. Ouvrage terminé.	90
Histoire de France et de la Révolution, par MICHELET. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors texte. 28 volumes	496
Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 106 cartes in-f ^o coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 10 vol. in-8 ^e . 2 volumes richement reliés.	425
Grand Atlas universel de Durou. 40 cartes double in-folio reliées en un volume.	90
Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet.	800

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

UNE JOLIE MAISON

Sise au Pont-Fouchard,

Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrûités ;
Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc.

S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (542)

OFFRE D'EMPLOI

Une ancienne Compagnie d'Assurances contre l'incendie demande un agent général pour l'arrondissement de Saumur.

Ecrire poste restante, à Saumur, à M. TOULMÉ, inspecteur. (599)

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'agir à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fl^{cs} 1.50. Se défier des contref^{cs}.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES

Par G. D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série :

MONUMENTS D'ANGERS

Deuxième série :

SAUMUR ET SES ENVIRONS

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.